

Département de la Réglementation et de la bilité infrastructures Régulation des Transports Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier Cellule Transport exceptionnel Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur

Tél: 0032 (0)81 77 24 00 - Mail: te@spw.wallonie.be

facebook: Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

12/09/2024

POMMEROEUL: prolongation de la fermeture de la N552 entre les échangeurs E42 et E19!

Les travaux de réparation de la voirie, suite à un effondrement sur la N552, sont prolongés pour une durée indéterminée.

La route reste interdite aux transports exceptionnels entre les échangeurs autoroutiers avec l'E42 et l'E19.

La déviation par l'autoroute n'est pas prévue pour les transports exceptionnels.

Déviation possible provisoire pour les transports exceptionnels jusqu'à la catégorie 3 (movennant reconnaissance préalable):

calcyone o (moyermam recommassance prediable):		
	A partir de:	
N50	HAUTRAGE	
N547	TERTRE	! giratoire
N547	SAINT-GHISLAIN	! giratoire de la Rivierette : passage difficile !
		Ponts sur l'autoroute et le chemin de fer: transport
		SEUL sur le pont à 5 km/h. au milieu des 2 bandes
		de circulation.
N547	HORNU	
N51	BOUSSU	! pont supérieur : hauteur libre 4m60 ! S'asssurer de
		la possibilité de passage !
N51	THULIN	! pont supérieur : hauteur limitée à 4m50 à éviter
		en contresens via le giratoire de la N552 si
		nécessaire
N51	QUIEVRAIN	

Pour les transports ne pouvant utiliser cette deviation demander une autorisation de déviation.

Durée probable: indéterminée